



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de Contrôle de Légalité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LÉGALITÉ

**Arrêté préfectoral  
Dotation de compensation des groupements  
ACOMPTE**

**EXERCICE 2022**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 159 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,  
Vu l'article L. 3334-7-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la circulaire Intérieur NOR/MCT/B/06/00079/C / Finances n° CD-3291 du 21 novembre 2006,  
Vu le télégramme TELEX DGCL n° 22-000396-D du 7 janvier 2022,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

**ARRETE**

Article 1er : Une somme de **2 222 353 €**, répartie selon l'état annexé au présent arrêté et correspondant à un sixième acompte au titre de la dotation de compensation des groupements, est attribuée aux bénéficiaires pour le mois de juin 2022.

Article 2 : Le versement s'opérera le 20 du mois par débit du compte « Dotations - Fonds nationaux » (n°465.1200000 - CDR COL0903000 - **interfacé**) ouvert dans les écritures de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R 414-6, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Chambéry, le  
LE PREFET

**1 4 JUIN 2022**

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,

**Juliette PART**

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : SGC MOUTIERS

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
247300015	CC DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	20 463,00	122 778,00

Total de la trésorerie	20 463,00	122 778,00
------------------------	-----------	------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : CHAMBRE (LA)

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
247300361	CC DU CANTON DE LA CHAMBRE	35 575,00	213 450,00

Total de la trésorerie	35 575,00	213 450,00
------------------------	-----------	------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : MODANE

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
200070340	CC HAUTE MAURIENNE VANOISE	13 300,00	79 800,00

Total de la trésorerie	13 300,00	79 800,00
------------------------	-----------	-----------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : PONT DE BEAUVOISIN

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
247300528	CC VAL GUIERS	41 592,00	249 552,00

Total de la trésorerie	41 592,00	249 552,00
------------------------	-----------	------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : SGC AIX LES BAINS

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
200068674	CA GRAND LAC	406 794,00	2 440 764,00

Total de la trésorerie	406 794,00	2 440 764,00
------------------------	------------	--------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : SGC ALBERTVILLE

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
200068997	CA ARLYSERE	357 752,00	2 146 512,00

Total de la trésorerie	357 752,00	2 146 512,00
------------------------	------------	--------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : SGC CHAMBERY

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
200041010	CC COEUR DE SAVOIE	151 821,00	910 926,00
200069110	CA GRAND CHAMBERY	1 031 912,00	6 191 472,00

Total de la trésorerie	1 183 733,00	7 102 398,00
------------------------	--------------	--------------



## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : ST JEAN-DE-MAURIENNE

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
200070464	CC COEUR DE MAURIENNE ARVAN	120 582,00	723 492,00

Total de la trésorerie	120 582,00	723 492,00
------------------------	------------	------------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : ST MICHEL-DE-MAURIENNE

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
247300452	CC MAURIENNE GALIBIER	11 060,00	66 360,00

Total de la trésorerie	11 060,00	66 360,00
------------------------	-----------	-----------

## Dotation de compensation des groupements - 2022

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : VAL D'ARC

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

Code	Bénéficiaire	Somme à verser	Total Acomptes
247300676	CC PORTE DE MAURIENNE	9 573,00	57 438,00

Total de la trésorerie	9 573,00	57 438,00
------------------------	----------	-----------

**Dotation de compensation des groupements - 2022**

465.1200000 - COL0903000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : YENNE

Somme à verser au compte 74126 de la collectivité

<b>Code</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Somme à verser</b>	<b>Total Acomptes</b>
247300262	CC DE YENNE	11 598,00	69 588,00
247300668	CC DU LAC D'AIGUEBELETTE	10 331,00	61 986,00

Total de la trésorerie	21 929,00	131 574,00
Total de l'arrondissement financier	2 222 353,00	13 334 118,00
Total de la préfecture	2 222 353,00	13 334 118,00